

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

Date de la séance : 10 juillet 2023

Date d'affichage : 11 juillet 2023

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETTE, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mr Nicolas GIRARDOT

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mr Thierry MAMET

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mai 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 9 mai 2023.

Intervention de Mr Polidoro Raphaël pour un changement de règlement du PLU : demande pour passer de 5m à 7m pour la longueur d'un garage. Après vote à main levée, cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents, et le règlement prendra compte de ce changement.

1° APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT PLU

En date du 2 mai 2018, la commune a débuté l'élaboration de son PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans le but de maîtriser le développement urbain, de définir et d'organiser les zones d'extension à vocation d'habitat, d'encourager la mixité de l'habitat, de gérer et protéger les espaces forestiers, de préserver la qualité paysagère, mais aussi et surtout pour se mettre en conformité avec les dispositions des lois Grenelle et Alur et avec le SCOT du pays horloger...

Après avoir pris en compte les demandes de la population afférentes à ce sujet, après avoir toujours respecté les nouvelles lois qui se sont greffées au fur et à mesure, le projet est prêt à être soumis pour avis aux différents services publics associés à son élaboration ainsi qu'à l'autorité environnementale qui donnera également son avis.

Le projet de règlement a été adressé pour lecture à chaque conseiller municipal, aucune remarque n'a été formulée.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le projet de PLU est arrêté.

2° RENOUELEMENT DU CONTRAT « SATE »

Mr le Maire donne les informations concernant le Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE) et explique que ce service est dorénavant payable à hauteur de 0.30€ par habitant pour la partie « Assainissement collectif » et 0.15€ par habitant pour la partie « Ressource en eau ». Afin de bénéficier des services du SATE, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De prendre acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résulte de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- De solliciter, pour 2023, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'Assainissement collectif pour un cout de 0.30€ par habitant,
- De renouveler le contrat avec le SATE,
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

3° ADHESION SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC

Le Département du Doubs s'est aperçu qu'il manquait d'électriciens pour entretenir les petites communes, il propose donc une convention pour l'entretien des éclairages publics, à hauteur de 20€ par poteau d'éclairage public soit une dépense d'environ 2000€.

Nous sommes satisfaits des services de Mr Eric HOUSER.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de ne pas donner suite à cette convention.

4° DIVERS

Abrogation du titre d'existence légale d'une congrégation

La Supérieure générale de la Congrégation des Sœurs de la Retraite Chrétienne a demandé au nom de sa congrégation l'abrogation du titre d'existence légale de celle-ci. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à cette demande.

Recrutement agent technique

Des candidats ont été reçu pour des entretiens d'embauche. La candidature de Mme Carole Sergent a été retenue.

Création commission personnel

Mise en place d'une commission pour suivre les missions du personnel communal. Mr Roland Gaume en sera le référent, et Mr Thierry Houser, Mr Jérôme Rondot, Mme Marie-Noëlle Perrot en seront membres.

Validation de devis

- ✓ Terrassement pour poser l'abri de bus à ZA Champs Lovy : 3122,40€ TTC entreprise Aurélien François
- ✓ Abri de bus : 2844€ HT
- ✓ FC Goudronnage : 5325,60€ TTC pour faire le tour de la commune
- ✓ Réparation du lave-vaisselle de la salle : 697,16€ TTC à Install'Nord

Ces devis ont été validés à l'unanimité des membres présents.

Périscolaire de Bonnétage

Nous avons reçu un courrier de Mme le Maire de Bonnétage, et un accord a été trouvé. Nous ne paierons pas les frais pour l'enfant Marius paillot Volpi.

Tour de table

- Messe à Sainte-Anne le 29 juillet, apéritif offert par la municipalité
- Michaël Houser s'occupe de l'arrosage pendant les congés de Régis
- Conduites d'eau sont usées rue principale et rue clos cournot : demande d'intervention à Mr Vermot Desroches de Gaz et Eaux

- Demande de devis pour 2 défibrillateurs (1 pour la salle et 1 pour les vestiaires du foot)
- Du sable sera remis au terrain de boules

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Approbation projet règlement PLU
2. Convention SATE
3. Abrogation au titre d'existence d'une congrégation

La séance est levée à 23h05

Fait en séance les jours, mois et an susdits